Bulletin Officiel : 06.10.2017 Piliers publics : du 06.10.2017 au 06.11.2017

Ville de Monthey Chancellerie Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1 T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99 administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Benoît ALLAIN, domicilié à Ferney-Volaire (France), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le "Take away" mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

"Take away", sis sur la parcelle N° 968, folio 14, au Locaux et emplacements

lieu-dit "Gare"

Adresse Place de la Gare 1

Enseigne "SHOP EXPRESS" (Gare CFF de Monthey)

Prestations service de petites restaurations et boissons sans

alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à

service "Take away"

Heures d'ouverture et de fermeture 05 h.30 à 20 h.00 Lundi au jeudi

> Vendredi 05 h.30 à 21 h.30 Samedi 06 h.00 à 21 h.30 06 h.00 à 20 h.00 Dimanche

Début de l'activité dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 6 novembre 2017.

Monthey, le 6 octobre 2017